



Besançon, le 20 mai 2015

Évaluation d'un système de mesure du covoiturage à la douane de Jougne

Un système de mesure de la pratique du covoiturage va être expérimenté au niveau de la plate-forme douanière de Jougne/Vallorbe, du 26 mai au 17 juin. Cette expérience est pilotée par les services de l'État (DREAL et CEREMA), la réalisation technique étant assurée par la société Xerox, avec le soutien logistique de la Direction Interdépartementale des Routes Est et un financement par Xerox, l'Ademe et la DIR-E.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte général de la problématique des migrations quotidiennes des travailleurs frontaliers, qui se traduisent en particulier au poste frontière de Jougne/Vallorbe par de forts encombrements aux heures de pointe du matin et du soir. En 2012-2013, une étude avait été réalisée au poste frontière de Jougne par le Cerema et la Dreal Franche-Comté, pour évaluer les pratiques et les attentes des frontaliers en matière de covoiturage. L'analyse du millier de réponses recueillies avait montré que 1/3 des conducteurs pratique déjà le covoiturage de manière régulière ou occasionnelle, 1/3 serait intéressé et 1/3 n'est pas intéressé. Il existe donc un potentiel significatif d'extension de cette pratique, qui permettrait de faire diminuer le nombre de véhicules, et par voie de conséquence les encombrements.

L'expérience qui va avoir lieu du 26 mai au 17 juin est la suite logique de l'étude précédente. Elle permettra à la fois d'évaluer la précision du dispositif et d'avoir une connaissance plus fine du nombre d'occupants dans les véhicules à l'heure de pointe du matin, donnée de base pour estimer le potentiel d'amélioration, et la pertinence de mesures de facilitation. Le dispositif, constitué de deux appareils photos fonctionnant dans l'infra-rouge, permet de compter automatiquement le nombre de passagers par véhicule. Cet équipement, développé par la société Xerox, est en place aux États-Unis sur des voies réservées au covoiturage. Son expérimentation à Jougne, dans des conditions de circulation différentes, sera une première en Europe.

La prise de vues s'accompagnera de l'émission d'un halo rouge de faible intensité. Il n'y aura pas d'identification des personnes ni des véhicules (pas de lecture des plaques d'immatriculation), ni de conservation des images.

Contacts :

DREAL : Patricia DROZ, tél : 03 81 21 67 18 - mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

CEREMA : Alexis BACELAR, tél : 04 72 14 30 73

XEROX : Hervé POIRIER, tél : 04 76 61 50 65

Communiqué de presse